

ENVOI PAR COURRIEL

Québec, le 25 octobre 2016

Madame Janis Crawford
Conseillère, Gestion stratégique - Équipe Participation publique
Direction - Participation publique, Autorisations gouvernementales et Sécurité
Équipement et services partagés
Hydro-Québec
855, rue Ste-Catherine Est, 21^e étage
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Projet de ligne d'interconnexion Québec—New Hampshire
 Questions complémentaires du 25 octobre 2016 (DQ6, n^{os} 1 à 6)

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 28 et 29 septembre 2016 sur le projet mentionné, la commission du BAPE chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver annexées à la présente des questions pour lesquelles **les réponses sont attendues d'ici 48 h soit le jeudi 27 octobre prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour la réalisation de ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Maxandre Guay Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
p. j. (1)

Questions complémentaires du 25 octobre 2016 (DQ6, n^{os} 1 à 6)

1. En audience publique, il a été mentionné qu'un arrimage serait fait pour coordonner la construction des deux portions du projet et qu'Hydro-Québec s'assurerait « d'avoir les pleins bénéfices du projet avant de commencer la construction » (DT1, p. 43). D'autre part, votre réponse à la question no 1 déposée le 20 octobre 2016 (DQ1.1) mentionne la prise en charge par Hydro-Québec des coûts de construction de la portion québécoise du projet « indépendamment des résultats de l'appel de propositions ».
 - Cela signifie-t-il que le projet serait réalisé même si la soumission d'Hydro-Québec et de son partenaire aux États-Unis n'était pas retenue?
 - Si tel est le cas, veuillez expliquer les raisons et considérations liées à cette décision.
2. Dans cette même réponse (DQ1.1), vous apportez ensuite des précisions sur la prise en charge des frais de transport pour la portion américaine du projet.
 - Qu'en est-il de la prise en charge des coûts de construction des infrastructures de transport de cette portion du projet?
 - Est-ce qu'Hydro-Québec (ou une de ses filiales) possède ou envisage un quelconque lien financier avec Eversource Energy (ou une de ses filiales)?
3. Veuillez dresser à la commission un portrait de la filiale Hydro Renewable Energy inc., incluant son arrimage au sein de la structure organisationnelle d'Hydro-Québec (organigramme), les raisons de sa création, sa mission et ses activités aux États-Unis.
4. Est-ce que l'augmentation de 250 M\$ des bénéfices nets en lien avec les nouvelles occasions d'exporter indiquées dans le Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec (p. 38) est liée uniquement à l'interconnexion projetée entre le Québec et le New Hampshire? Si non, quelle est la part des bénéfices projetés liée au projet à l'étude?
5. Le Plan stratégique 2016-2020 d'Hydro-Québec (p. 17) montre que les prix de l'énergie sur les marchés hors Québec ont été en baisse au cours des dernières années, alors que les prévisions présentées dans le document déposé DA35 (p. 4) sont nettement à la hausse pour les années 2020 à 2040. Veuillez expliquer cette interprétation.
6. Dans le document DA35 (p. 3), Hydro-Québec fait état du marché potentiel du Massachussets qui pourrait lancer un nouvel appel de propositions d'ici avril 2017.
 - En quoi cet appel d'offres est-il différent de celui auquel Hydro-Québec a répondu récemment, soit le *New England Clean Energy RFP* (CE RFP)?
 - Les infrastructures du projet actuel permettraient-elles de répondre à cet appel d'offres en surplus de celui du CE RFP pour lequel Hydro-Québec a soumis une proposition?